

REPUBLIQUE FRANCAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 11

Procurations 1

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à M. Philippe ARRUÉ

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

M. Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-15 Vote des tarifs des ateliers Mémoire et Équilibre pour l'année 2022-2023 et vote du montant pris en charge par le CCAS
Exposé

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que le CCAS de la commune propose à ses administrés des ateliers Mémoire et Équilibre.

Le tarif, dans le cadre des ateliers équilibre, est de 72€ dont 52€ à la charge des flourensois et 20€ pris en charge par le CCAS.

Le tarif, dans le cadre des ateliers mémoire, est de de 54€ dont 34€ à la charge des flourensois et 20€ pris en charge par le CCAS.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

12

 VOIX POUR
 ABSTENTION
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/10/2022

 Le secrétaire de séance,
 Didier CORTES



 Le Maire,
 Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE


